ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télécom et La Poste : montant des pensions

Question écrite n° 63398

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les revendications exprimées par l'association nationale des retraités de La Poste, de France Télécom et de leurs filiales au sujet de la revalorisation des pensions. Les délégués de cette association dénoncent une dégradation constante de leur pouvoir d'achat et souhaiteraient une revalorisation du montant des retraites plus en rapport avec l'évolution réelle du coût de la vie. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de répondre à cette juste et légitime attente.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'évolution du pouvoir d'achat des retraités. Le système de retraites français viseà assurer à chacun un niveau de pension de retraite aussi élevé que possible, et à le maintenir en valeur réelle tout au long de la retraite. À cette fin, l'article 27 de la loi du 21 août 2003 a retenu, pour le régime des fonctionnaires comme pour les principaux régimes de retraite, un coefficient de revalorisation fondé sur l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac pour l'année n. La loi de financement pour la sécurité sociale de 2009 a acté le principe d'une revalorisation au 1er avril, afin de disposer d'une prévision d'inflation plus proche de l'inflation réalisée en n. En outre, afin de prendre en compte d'éventuels écarts de prévision sur l'inflation passée, la revalorisation de l'année est corrigée, le cas échéant, de la révision de la prévision d'inflation de l'année n - 1 telle que figurant dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances de l'année n. Cet indice, calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), est couramment utilisé dans le secteur public comme privé pour diverses indexations et repose sur une méthode en place au niveau international. Il constitue par ailleurs un indice de référence pour l'élaboration de tous les documents budgétaires de l'État. Le dispositif ainsi conçu assure au plus juste le maintien du pouvoir d'achat des pensionnés des différents régimes, parmi lesquels celui des fonctionnaires de l'État, dont relèvent les fonctionnaires de La Poste et de France Télécom.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63398
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville
Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10587

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE63398

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12242